



Charte

EDUCATIVE

DES

activités périscolaires

La Ville de Paris organise autour de l'école de nombreuses activités pour les jeunes parisiens de 3 à 16 ans. Ces activités, dites périscolaires, contribuent à l'éducation des enfants. Il s'agit de leur offrir des espaces et des moments de détente et de jeux, l'accès à la culture et au sport, mais aussi de les aider dans leur scolarité.

Tous les enfants scolarisés à Paris peuvent y être accueillis sans condition particulière. Les adultes qui les encadrent sont diplômés et formés. Ils veillent à leur sécurité, leur apprennent à vivre en bonne entente ainsi qu'à développer leur personnalité et leurs talents.

Les règles de vie reposent sur les valeurs de respect, de tolérance et de solidarité. Ces orientations sont rassemblées dans un document de référence : la charte éducative des activités périscolaires parisiennes.

Ce document doit servir de guide aux animateurs pour la mise en place de leurs projets d'activités ou de sorties. Il sera également utile aux parents d'élèves et aux enseignants des écoles car l'éducation des enfants est une responsabilité partagée.

Vous pouvez prendre connaissance ci-après de ses grandes lignes. Le texte complet de la charte éducative est disponible auprès des animateurs référents de l'école de vos enfants et sur www.education.paris.fr



Aider l'enfant à s'épanouir

» **Enrichir sa personnalité**

Les activités organisées doivent permettre à l'enfant de découvrir et développer ses talents. Elles l'aident à acquérir une réflexion personnelle et à mobiliser les connaissances acquises à l'école. Elles nourrissent sa curiosité et favorisent sa créativité. Toutes les activités sont adaptées à l'âge et au rythme de l'enfant.

» **Développer son autonomie**

Les animations doivent aider l'enfant à se repérer dans son environnement et à acquérir une autonomie. **L'enfant doit prendre conscience de ses droits, apprendre à respecter son corps,** faire respecter son individualité et respecter celle des autres, enfants et adultes.

Apprendre à vivre ensemble

» **La vie collective**

Le respect de chacun est indispensable à l'organisation de la vie collective. L'enfant doit être responsabilisé et la solidarité valorisée. **Il apprend la citoyenneté et à respecter des règles de vie.** Il participe à leur élaboration. Le respect de la loi, qui condamne toute forme de ségrégation et de racisme, doit être affirmé. Les comportements violents et les insultes sont interdits et doivent être justement sanctionnés.

» **Les mixités**

La rencontre d'enfants de tous milieux et de toutes origines favorise le partage et l'acceptation des différences. **Les activités sont organisées de façon à ce que tous les enfants, filles et garçons, puissent y participer.**

Des projets d'accueil sont menés pour intégrer les enfants handicapés aux activités. Une offre de loisirs adaptée est également proposée aux enfants hospitalisés.

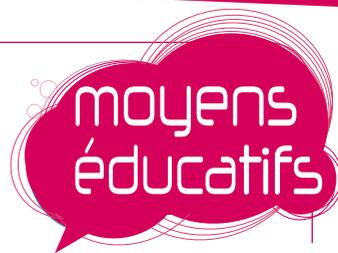
Agir pour l'égalité

» **Des tarifs qui favorisent l'accueil de tous les enfants**

Pour assurer l'égalité d'accès aux activités, tous les services payants font l'objet d'un tarif établi en fonction du quotient familial.

» **Promouvoir l'égalité des chances**

Le loisir éducatif est l'occasion de donner au plus grand nombre d'enfants **un accès à la culture, aux nouvelles technologies, au sport et à la découverte de l'environnement.** Il peut aussi offrir un complément aux apprentissages scolaires pour les enfants qui ne peuvent pas s'appuyer sur un accompagnement familial.



Le rôle et les missions des personnels municipaux

L'épanouissement de l'enfant passe par **un encadrement de qualité assuré par des adultes qualifiés et bienveillants**. Le succès de leur action repose sur l'existence d'un lien constant avec les familles, l'école, et d'une relation de confiance avec l'enfant.

» **Les animateurs représentent une référence pour l'enfant**

Les animateurs accompagnent l'enfant dans sa construction et lui fournissent une référence. La formation des personnels est donc une priorité. Les enfants sont encadrés par des **animateurs diplômés**, dans le respect des normes d'encadrement.

» **Les animateurs sont les interlocuteurs privilégiés des familles**

Le lien avec les familles doit être un souci constant des équipes d'animation pour établir une relation de confiance et un véritable échange. Des **animateurs référents pour les familles sont en place dans chaque école**, permettant de répondre à leurs questions.

» **Les animateurs ont un rôle d'alerte pour prévenir les situations à risque**

Dans la pratique des activités, les animateurs sont là pour faire connaître, expliquer et respecter la loi, comme pour promouvoir les **comportements citoyens**. Ils assurent aussi la **sécurité** des enfants et leur bien être. Face à un enfant en détresse ou en danger, ils doivent impérativement alerter les professionnels concernés.

Les actions

» **A l'école**

Pour encourager les enfants à **la lecture**, toutes les écoles élémentaires sont dotées de bibliothèques et des espaces premiers livres sont créés en maternelle.

Aux côtés des enseignants, les **professeurs de la Ville de Paris** offrent à tous les enfants, pendant leur scolarité en élémentaire, une initiation aux arts plastiques, à la musique et l'occasion de découvrir et pratiquer des activités physiques et sportives.

Des classes de découverte et des classes à thème, culturel, scientifique ou technique, sont organisées par la Mairie. Elle subventionne également les projets, les sorties et les voyages pédagogiques.

De nombreuses structures comme les musées, les bibliothèques, les parcs et jardins organisent aussi des ateliers pour les écoles.



La version intégrale de la charte éducative est disponible sur www.education.paris.fr

» Après l'école

Les enfants sont pris en charge à midi et le soir après l'école.

Le moment de la cantine permet d'apporter aux enfants des notions sur l'équilibre alimentaire et l'éducation au goût.

Le soir, des études surveillées et des ateliers bleus culturels, scientifiques ou sportifs sont proposés en élémentaire, ainsi qu'un goûter récréatif en maternelle.

La Ville a mis en place un **dispositif d'accompagnement** à la scolarité pour les élèves de CP, CM2 et 6^{ème} rencontrant des difficultés dans les apprentissages.

Au collège, des activités culturelles, sportives et de soutien sont développées le mercredi après-midi ou le soir après les cours. **Le programme "action collégiens"** constitue une aide personnalisée pour favoriser l'intégration des collégiens les plus en difficulté.

» Les mercredis, samedis matin sans classe, petites et grandes vacances

Les centres de loisirs accueillent les enfants tous les mercredis et pendant les vacances. **Chaque centre élabore un projet éducatif découlant** de la charte éducative, qui sert de cadre aux activités organisées. Des centres de ressources lecture, langue française, cinéma, informatique, citoyenneté, musique, jardins pédagogiques, images, sciences, arts plastiques... permettent aux enfants de pratiquer des activités innovantes.

L'été, des espaces extérieurs à Paris sont aménagés pour accueillir les enfants à la journée. De courts séjours sont également proposés pendant les vacances scolaires.

Les samedis matin sans classe, des **animations gratuites** sont proposées dans une soixantaine d'écoles élémentaires.

Des séjours hors Paris sont organisés pendant les vacances d'été dans le cadre des **vacances arc-en-ciel**.

De nombreuses autres activités de loisirs sont proposées dans les domaines sportif, artistique et culturel : centres d'animation, centres sociaux, centres scolaires sportifs, écoles municipales des sports, conservatoires, ludothèques...

Un partenariat nécessaire

La réussite du projet éducatif municipal est le **fruit d'un travail d'équipe fondé sur le respect mutuel, l'échange et l'action collective. Il repose sur le travail des personnels municipaux, le partenariat avec les établissements scolaires et le dialogue avec les familles.**